

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 mars 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 17 mars 2022, s'est réuni le **24 mars 2022**, à 18 heures, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Lucile BOICHOT-Jean-philippe PERIES (arrivée 19h20)
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO
BRANDIVY : Pascal HERISSON
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEHOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELAN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ARRADON : Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET jusqu'à son arrivée à 19h20
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h10
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEHOUSSE
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLESCOP : Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SENE : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Guy DERBOIS

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220324-220324_DEL23-DE

SURZUR : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Vincent ROSSI
VANNES : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
VANNES : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christine PENHOUE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été excusés :

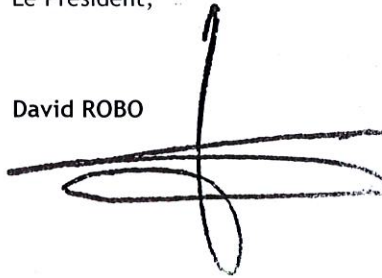
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT

Ont été représentés :

TREDION : Jean-Pierre RIVOAL a été représenté par Jean-Michel CHOQUET

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left. There is a second horizontal stroke below the first one, also extending to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022

ECONOMIE EMPLOI FORMATION INNOVATION

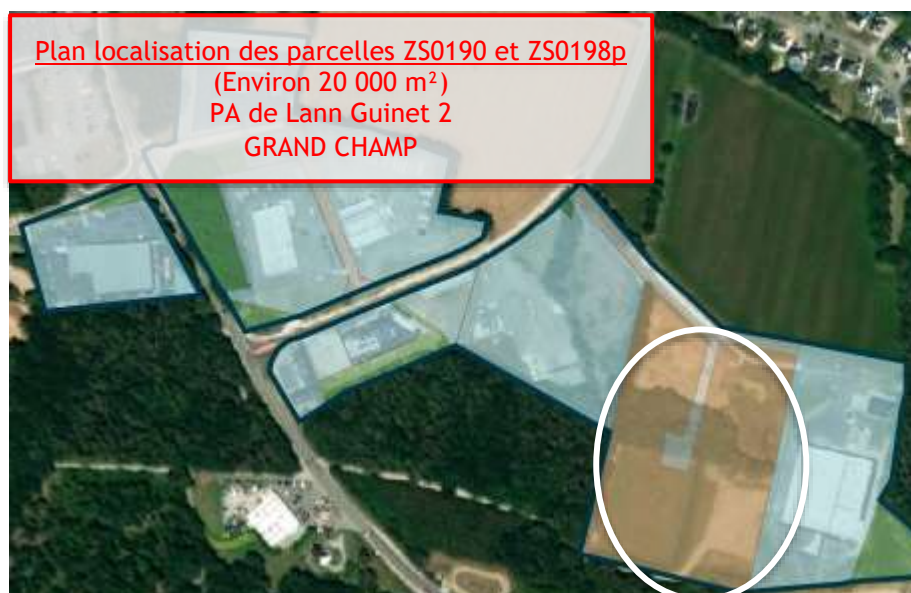
**GRAND CHAMP / PARC D'ACTIVITES DE LANN GUINET 2
CESSION SA CAB**

Monsieur Jean-Pierre RIVERY présente le rapport suivant :

Monsieur Christophe BODIN, gérant de la SA CAB, sollicite l'acquisition des parcelles cadastrées ZS0190 et ZS0198p situées sur le Parc d'Activités de Lann Guinet 2 à GRAND CHAMP au prix de 20 € hors tva sur la marge le m².

Ce terrain d'une surface totale de l'ordre de 20 000 m², permettrait l'édification d'un bâtiment d'environ 5 300 m² lors de la phase 1 et d'environ 6 000 à 8 000 m² lors de la phase 2 prévue à moyen terme à destination de son activité de coopérative d'achat et livraison de matériaux bruts et produits manufacturés dans le domaine du bois et de la couverture.

Cette mutation pourrait intervenir au prix de 20 € hors tva sur la marge le m² majoré d'une TVA sur la marge de 4 €/m², l'avis de France Domaine, sollicité le 23 décembre 2021, étant réputé donné depuis le 23 janvier 2022.



Vu l'avis favorable du Bureau du 4 février 2022,

Il vous est proposé de :

- *décider de céder à la SA CAB ou toute personne physique ou morale qui lui serait substituée dans la réalisation de ce projet, les parcelles cadastrées ZS0190 et ZS0198p, d'une superficie de 20 000 m², situées sur le PA de Lann Guinet 2 à GRAND CHAMP ;*
- *décider que la cession de cette parcelle interviendra moyennant un prix de 20 € Hors TVA sur la marge le m² majoré d'une TVA sur la marge à 4 €/m²;*
- *confier la rédaction de l'acte devant authentifier cette mutation au notaire désigné par le vendeur ;*
- *décider que cette mutation sera réalisée dans un délai de 18 mois à compter de la date de la présente décision, soit avant le 24 septembre 2023. A défaut, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération retrouvera la libre disposition du terrain ;*
- *décider que l'ensemble des frais afférents à la régularisation de ce projet sera à la charge de l'acquéreur ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Dossier N° : 7186028
Démarche : Consultation du Domaine (version de mai 2020)
Organisme : Direction générale des Finances Publiques
Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le : jeudi 23 décembre 2021 09h44

Identité du demandeur

Email : foncier@gmvagglo.bzh
SIRET : 20006793200018
SIRET du siège social : 20006793200018
Dénomination : CA GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION
Forme juridique : Communauté d'agglomération
Libellé NAF : Administration publique générale
Code NAF : 8411Z
Date de création : 1 janvier 2017
Effectif (ISPF) : 250 à 499 salariés
Code effectif : 32
Numéro de TVA intracommunautaire : FR12200067932
Adresse : CA GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION
30 RUE ALFRED KASTLER
56000 VANNES
FRANCE

Formulaire

Pour des précisions sur les cas où la DNID doit être sélectionnée dans la liste ci-dessus, cliquer sur le lien :

<https://immobilier-etat.gouv.fr/noticeDS#competence>

Les modes opératoires sont disponibles en cliquant sur l'URL ci-dessous

<https://www.portail-immo.gouv.fr/documentations/d/fe50ca9e6b43490fa615/>

**Liste des contacts (exclusivement pour les questions "métier"
Domaine préalablement à l'envoi du formulaire)**

<https://www.portail-immo.gouv.fr/documentations/d/9696a5c3e60e44409379/>

1. Coordonnées de la personne à contacter

Nom, Prénom de la personne à contacter y compris pour une visite sur place

DE CHITEL Mélanie

Fonctions

Gestionnaire des interventions foncières

Catégorie du demandeur

Collectivité territoriale, groupement et EPL

Numéro de téléphone

02 97 68 28 13

Adresse courriel

m.dechitel@gmvagglo.bzh

En cas d'action pour le compte d'un tiers, nom du mandant :

Non communiqué

Demande effectuée dans le cadre de la relation de confiance

Non

2. Description de l'opération envisagée (voir notice) :

Nature de l'opération

Cession

Motif et contexte de l'opération, modalités particulières

M. BODIN, Directeur Général de la Coopérative des Artisans du Bois ORCAB souhaite acquérir la parcelle ZS 190 (environ 12 154 m²) ainsi qu'une partie de la parcelle ZS 198 (environ 12 846 m²) du Parc d'Activités de Lann Guinet à GRAND CHAMP. Ce terrain d'une surface d'environ 25 000 m² permettrait l'implantation d'un bâtiment d'environ 5300 m² comprenant 300 m² de bureaux et 5000 m² pour l'activité de réception/stockage, préparation de commandes et livraisons des menuiseries extérieures et fermetures dans un premier temps, puis la construction d'un bâtiment de 6000 à 8000 m² comprenant l'unité de transformation de panneaux ou un bâtiment de stockage avec intégration du bureau d'études dans un deuxième temps. Cession envisagée au prix de 20 € HT/ m².

Opération d'ensemble

Non

Calendrier prévisionnel

la cession du lot est envisagée en 2022.

Des négociations sur le prix ont-elles été engagées ?

Non

Si oui, indiquer le prix négocié ou demandé :

Cession envisagée au prix de 20 € HT/ m².

3. Identification, description du ou des biens (voir notice) :

Demande d'évaluation justifiant l'utilisation d'un tableur

Pour les seules demandes d'évaluation portant sur plus de 3 biens distincts, vous pouvez utiliser l'un des formats de tableur ci-dessous (les situations justifiant l'utilisation du tableur sont précisés dans la notice).

De manière générale, il est fortement recommandé, pour faciliter et accélérer le traitement de votre dossier, de compléter un formulaire par bien à évaluer.

Tableur Excel ou OpenOffice :<https://www.portail-immo.gouv.fr/documentations/d/e16abf079b2c4cb3a88a/>

Ne peut pas omettre de joindre en fin de formulaire les pièces justificatives pour les biens décrits dans le tableur.

Adresse précise du bien à évaluer :

Grand-Champ

Complément d'adresse

ZA LANN GUINET

Parcelles cadastrales

ZS 190 et ZS 198p

Numéro(s) de lot(s)

Non communiqué

Département et commune du bien à évaluer

56 / 56067 - Grand-Champ

Nature du bien

Terrain à bâtir

Si autre, précisez

Non communiqué

Description du bien (parcelle, nature des constructions, surfaces par types de biens..)

Non communiqué

Le bien a-t-il déjà été évalué par le service du Domaine ?

Non

Le bien a-t-il été évalué par un expert privé ?

Non

4. Situation juridique du bien (voir notice) :

Identité des propriétaires du bien :

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION - PIBS 2 - 30 rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX et commune de Grand-Champ

Situation locative du bien :

Libre

5. Urbanisme (voir notice) :

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Oui

Zonage PLU

U

Préciser le zonage (UA, UB...) :

Ui

Si le PLU est dématérialisé, indiquer l'adresse URL du PLU en lieu et place de la pièce jointe :

Non communiqué

Situation Particulière

Non communiqué

Date de référence

Non communiqué

Servitudes administratives ou de droit privé :

T7 zone de protection

Réseaux et voiries :

Parcelles desservies en voies et réseaux divers

6. Précisions complémentaires

Précisions complémentaires :

Non communiqué

Référence interne de votre demande

MDC - ZA LANN GUINET - COOPERATIVE ORCAB

7. Autres documents joints à la demande : (photos et autres documents utiles à la réalisation de l'évaluation cf. notice)

Signataire

Nom du signataire :

DE CHITEL Mélanie

Qualité du signataire

Gestionnaire des interventions foncières

Messagerie

Email automatique, jeudi 23 décembre 2021 09h44

[Votre dossier demarches-simplifiees.fr n° 2021/56067 - Grand-Champ/7186028 a bien été reçu] Bonjour, Nous vous confirmons la bonne réception de votre demande d'évaluation (dossier n° 2021/56067 - Grand-Champ/7186028, votre référence interne MDC - ZA LANN GUINET - COOPERATIVE ORCAB). Cet accusé de réception vaut preuve de dépôt. Si votre dossier est complet, vous recevrez très prochainement un accusé de réception vous informant de son passage en instruction. À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages que nous vous ferons parvenir à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/7186028>. Cordialement, Le pôle d'évaluation domaniale